



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aveugles et malvoyants

Question écrite n° 58642

Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées et aux personnes handicapées sur la situation des personnes devenues aveugles. La grille AGGIR d'évaluation du handicap ne permet pas en effet à une personne devenue aveugle de recevoir une aide compensatrice en raison de ce handicap. En outre, concernant la dégénérescence de la rétine qui guette les personnes après 50 ans, un médicament vient d'être commercialisé qui permet de stopper 15 % des dégénérescences maculaires liées à l'âge (DMLA) détectées à temps. Or, ce traitement n'est pas encore remboursé. Il lui demande donc quelles mesures entend prendre le Gouvernement sur ces deux problèmes.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58642

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes âgées et personnes handicapées

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 2001, page 1331